

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

AM N° PM/2023/048

Objet : **Mise en place d'une règle de stationnement.**

Le Maire de la Commune de SAINGHIN-en-WEPPE,
Vu, le code général des collectivités territoriales,
Vu, le code de la route,
Vu, le code pénal,
Vu la demande de Monsieur STARCK José en date du 11 février 2023,
Vu, l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,
Vu, les pouvoirs de police du Maire à qui appartient de prendre toutes les mesures pour assurer la sécurité et la commodité de la circulation.

CONSIDERANT, l'interdiction de stationner des véhicules, rue Ghesquière, sur le petit parking (59184) SAINGHIN-EN-WEPPE pour des travaux de remplacement de clôture béton, il y a lieu de prendre toute mesure afin d'assurer l'ordre et la sécurité.

ARRETE

Article 1 : le stationnement des véhicules sera interdit sur le petit parking situé à l'angle de la ruelle de la Plate Voie et la rue Guesquière. Cela afin que le demandeur demeurant au n°17 puisse remplacer sa clôture béton dont une moitié se trouve côté rue Ghesquière et l'autre moitié côté ruelle de la Plate Voie.

Article 2 : Cette interdiction de stationner prendra effet **le mardi 14 février 2023 à partir de 06 heures jusqu'à fin des travaux.**

Article 3 : Des barrières seront mises en place par les services techniques de la ville, afin de matérialiser la zone d'interdiction de stationnement.

Article 3 : Tout véhicule en infraction ou stationnement illicite sera enlevé et conduit en fourrière aux frais des contrevenants, conformément aux lois et règlement en vigueur.

Article 4 : Le directeur général des services, le commandant de la brigade de la gendarmerie de La Bassée, la police municipale de la commune, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de 2 mois après sa publication sur le site internet de la Commune.

Ampliation du présent arrêté, rendu exécutoire sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de La Bassée,
- Monsieur STARCK José
- Monsieur le Président de la Métropole Européenne de LILLE,
- La Police Municipale,
- Aux archives municipales



Fait à SAINGHIN-en-WEPPE, le 11 février 2023

Le Maire

Matthieu CORBILLON